



Un pere reconnait un enfant qui n'es pas le sien

Par **sosoamel**, le **31/01/2011** à **17:59**

Bonjour,

en faite mon exmari a reconnu ma fille sachant que ce n'était pas sa fille. Aujourd'hui nous sommes divorcées, que se passera-t-il c'est le vrai père de ma fille veut reconnaître sa fille ?
Merci de m'éclairer

Par **mimi493**, le **31/01/2011** à **18:07**

Si la reconnaissance a duré plus de 5 ans durant lesquelles il s'est comporté comme le père, il n'est plus possible, même pour le père biologique de contester cette filiation.

Si elle n'a pas duré 5 ans avec une possession d'état conforme au titre, le père biologique peut à tout moment, contester en justice cette reconnaissance, faire annuler la reconnaissance et reconnaître son enfant